

Solidaires FONCTION PUBLIQUE



SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE, 144 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75 019 PARIS
tél 01 58 39 30 20 fax 01 43 67 62 14 web www.solidaires.org mail coordfp@solidaires.org

Après l'augmentation du SMIC...

Une seule exigence : l'ouverture immédiate de « négociations salariales »

Hier, mercredi 21 décembre, le Ministre de la Fonction publique, François SAUVADET, a réuni les organisations syndicales nationales sur le sujet de la revalorisation du SMIC et donc de son corollaire « le salaire minimum de la Fonction publique ».

Cette augmentation « mécanique » du SMIC, et donc du salaire minimum dans la Fonction publique, est liée à l'évolution, d'au moins 2 %, de l'indice des prix à la consommation depuis le dernier relèvement du SMIC en janvier 2011.

Si pour le mois de décembre, ce relèvement des plus bas salaires de la Fonction publique, se traduit par le versement d'une indemnité différentielle de 2,1 %, à partir de janvier, le Ministre, prenant acte des demandes des organisations syndicales, accepte une revalorisation indiciaire limitée :

■ Au premier janvier 2012, les fonctionnaires dont l'indice brut va de 244 (indice majoré 302) à l'indice brut 309 auront 7 points d'indices supplémentaires (soit : 32,41 euros bruts mensuels !) auxquels sera ajouté une indemnité compensatrice de 2 centimes d'euros pour coller au montant exact du smic !

Quel effort !

Au delà de l'indice 310 jusqu'à l'indice 320 ce nombre de points sera dégressif :

■ Pour l'indice 310 : 6 points supplémentaires, pour les indices 311 et 312 : 5 points

■ Pour l'indice 313 : 4 points, pour les indices 314 à 316 : 3 points,

■ Pour les indices 317 à 319 : 2 points et un point pour l'indice 320 !

Le ministre nous a fait comprendre qu'il s'agissait là d'un effort considérable (560 millions d'euros) et que

dans le contexte de crise les regards étaient braqués sur nous !

Il fallait savoir être « raisonnables et responsables »

Nous avons exigé avec les autres organisations syndicales l'ouverture immédiate de négociation sur la refonte globale des grilles indiciaires et sur l'augmentation nécessaire de la valeur du point d'indice. Pour le Ministre, ces sujets aussi importants qu'ils soient, ne lui paraissent pas prioritaires dans le contexte.

Solidaires Fonction publique juge les propos du ministre insupportables.

Nous faire la leçon de l'effort partagé en raison de la crise, nous dire que les marges de manoeuvre sont limitées. Nous dire que nos revendications ne sont ni raisonnables ni possibles, sont autant de provocations que nous ne supportons plus.

Que dire alors des 15 milliards perdus chaque année en raison de la réforme de l'impôt sur le revenu, que dire de la perte des deux milliards d'euros perdus suite à la réforme de l'impôt sur la fortune, que dire des centaines de milliards d'euros que le gouvernement a su trouver pour aider les banques responsables en grande partie de la situation de crise dans laquelle nous sommes ?

Que représente notre légitime revendication salariale au regard de tout cela ? Une goutte d'eau !

Nous ne pouvons plus accepter d'être méprisés à ce point. L'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique s'est engagé à se mobiliser pour que ces revendications légitimes soient véritablement prises en compte.

C'est fort de votre soutien que nous pourrons plus facilement imposer notre raison à la leur.